PRTSGECO

AECK/
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018 – 2018 – 094 du 30 mars 2018

portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Société Nationale des Eaux du Bénin.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

vu la loi 88-005 du 26 avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;

vu l'acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et des groupements d'intérêts économiques ;

vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;

vu le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2003-203 du 12 juin 2003 portant création de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) ;

vu le décret n° 2003-204 du 12 juin 2003 portant approbation des statuts de la Société Nationale des Eaux du Bénin harmonisés avec l'acte uniforme de l'OHADA ;

sur proposition du Ministre de l'Eau et des Mines,

le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 21 mars 2018,

DÉCRÈTE :

Article premier
Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), les personnes dont les noms suivent :

1. Monsieur **Corneille AHOUANSOU**, représentant du Ministre de l'Économie et des Finances ;

2. Monsieur **Tossounon Alassane KORA YAROU**, représentant du Ministre de l'Eau et des Mines ;

3. Monsieur **Arnaud Yémalin ZANNOU**, représentant du Ministre d'État, Chargé du Plan et du Développement ;

4. Monsieur **Pascal KORA BATA**, représentant du Ministre de la Santé ;

5. Monsieur **Georges BADA**, représentant de l'Association Nationale des Communes du Bénin.

Article 2
Monsieur **AHOUANSOU Corneille** est nommé Président du Conseil d'administration de la SONEB.

Article 3
Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 30 mars 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Ministre d'État, Chargé du Plan
et du Développement,

Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,

Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Eau
et des Mines,

Samou SEIDOU ADAMBI

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MPD : 2 ; MEF : 2 ; MEM : 2 ; AUTRES MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 5 ; JORB : 1.